

Un plan national de dépollution hydrique en projet

Le département de l'Environnement planche sur un Plan national de dépollution industrielle hydrique. Il compte commanditer début décembre prochain une étude d'évaluation de cette pollution. Celle-ci servira de base à l'élaboration de ce plan qui fixera des objectifs à atteindre aux horizons 2025 et 2030.

Le département de l'Environnement s'attaque à la pollution industrielle hydrique. Pour ce faire, il entend commanditer début décembre prochain une étude pour 2,4 millions de dirhams. Celle-ci servira de base à l'élaboration d'un Plan national de dépollution industrielle.

Le processus d'évaluation, qui a fait l'objet d'un appel d'offres publié le 27 octobre, sera mené en trois phases : la stratégie de participation des acteurs et inventaire avec une synthèse des données disponibles sur la pollution industrielle hydrique au Maroc, l'évaluation de la pollution industrielle hydrique et la mise en place du Plan national de dépollution industrielle.

Selon les services du ministère, le secteur industriel contribue de façon importante au dynamisme économique du pays. Toutefois, l'activité n'est pas homogène en termes de croissance, de valeur ajoutée et de modernité. «Certains secteurs sont en forte croissance et d'autres plus à la peine. Le tissu industriel génère des impacts négatifs importants en termes d'usage non rationnel de l'eau et de pollution du milieu récepteur», détaille le département ministériel. Ces impacts négatifs ont également des conséquences socio-économiques directes sur les populations et les écosystèmes qui subissent les pollutions organiques et chimiques issues des industries. Pour le ministère, ces impacts sont désormais largement régulés. D'où l'urgence pour les industriels de se conformer à la réglementation nationale. «Dans le secteur de l'eau, ceci implique de satis-

faire les normes générales de rejets au plus tard en 2018, ou les valeurs de rejet spécifiques applicables, si elles existent», recommande l'Environnement. Ainsi, affirme le département, la mise en conformité avec la réglementation appelle à une action immédiate et décisive devant s'appuyer sur un élan national structuré et cohérent. «Il s'agit d'un enjeu de citoyenneté mais également d'un enjeu économique et de compétitivité. Un enjeu économique, car l'accès aux grands marchés impose de plus en plus la satisfaction de normes environnementales, de même que pour l'accès au crédit», précise le ministère. Un enjeu de compétitivité aussi puisque contrairement à la croyance populaire, les entreprises qui ont investi dans la dépollution l'ont fait dans le cadre d'une analyse et une modernisation de leurs procédés qui se traduit très souvent par une réduction significative des consommations d'eau et d'électricité, donc de coûts.



Selon le ministère de l'Environnement, les rejets industriels dans les réseaux des eaux usées municipaux représentent une contrainte pour le fonctionnement normal d'une centaine de stations d'épuration des eaux usées.

L'activité industrielle au Maroc est assurée par plus de 8.000 unités, avec des rejets spécifiques.

En outre, indique le ministère, les pollutions organiques peuvent générer du biogaz qui permet de réduire la facture énergétique. «Les outils d'appui financier mis en place par l'État permettent de réduire le coût d'investissement et donc de faire converger d'autant plus les intérêts économiques, de productivité et environnementaux pour les industriels», rappelle l'Environnement. Selon les données du ministère, l'activité industrielle au Maroc est assurée par plus de 8.000 unités. Elle est structurée en 4 sous-secteurs : l'agro-alimentaire (25%), les industries textile

et du cuir (21%), la chimie et parachimie (31%) et les industries mécanique, métallurgique et électrique (23%). Ces secteurs comptent 227 types d'activités plus spécifiques ayant chacune sa production, ses processus et partant ses rejets spécifiques. «Le tissu industriel marocain est concentré essentiellement dans les bassins hydrauliques du Bouregreg, du Sebou, de l'Oum Errbia et du Loukkos. Sans oublier que plus de 50% des établissements industriels se trouvent dans l'axe Casablanca-Kénitra», rappelle l'Environnement. ■

Saïd Naoumi

La dépollution industrielle «complexe et difficile»

Le constat de l'Environnement est sans appel. La pollution des eaux superficielles et souterraines s'est accentuée ces dernières décennies. «Après avoir été ressentie comme une contrainte locale dans l'usage des eaux, la pollution est maintenant perçue comme une menace sérieuse de déperdition de la ressource en eau. Les rejets industriels dans les réseaux des eaux usées municipaux représentent une contrainte pour le fonctionnement normal d'une centaine de stations d'épuration des eaux usées et par conséquent un défi pour l'ambition nationale prévue dans le Plan national de l'eau de réutiliser environ 350 millions de m³ par an d'eaux usées traitées», s'alarme le département de l'Environnement. Ce dernier rappelle que pour remédier à ce problème, le gouvernement avait pris à partir de 1995 des initiatives notables visant la protection des ressources en eau, dont la promulgation de la loi 10-95 sur l'eau et ses textes d'application et la création des agences

de bassin. Sauf qu'en dépit de ces avancées, la dépollution industrielle reste, selon le ministère, difficile et complexe à mettre en œuvre. «Parmi les raisons identifiées figurent une certaine réticence ou insuffisance dans la mobilisation des acteurs, le besoin de clarifier le cadre réglementaire et institutionnel en vue d'une meilleure application des prérogatives de la loi 10-95 concernant les normes de rejet, le manque d'accompagnement des industriels pour les aider à élaborer les études techniques de dépollution et préparer les dossiers relatifs aux subventions accordées par l'État et la complexité du processus de mobilisation de financements», soutient l'Environnement.

Il considère par ailleurs que l'arsenal juridique et réglementaire développé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 10-95 sur l'eau et l'outil incitatif adopté n'ont pas permis de stimuler suffisamment la dynamique voulue par les pouvoirs publics dans la réduction de la pollution industrielle.